



Conseil de l'Europe
Unité des Politiques linguistiques
Direction de l'Éducation
www.coe.int/lang-migrants/fr
Intégration linguistique des migrants adultes



Programme de cours - Conception de cours - Objectifs de la formation

Le curriculum : un programme nécessaire

Comme tout enseignement, les formations destinées aux migrants adultes doivent s'inscrire dans un cadre qui établit des principes et objectifs généraux et précise l'approche à adopter, qui peut être désignée par curriculum, ou, comme en tant « plan d'apprentissage », comme le propose le Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle : « Le curriculum, notion difficilement saisissable dont la définition est loin de faire l'unanimité, sera compris ici de façon très large comme un dispositif permettant d'organiser l'apprentissage (« a plan for learning »). Le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECR) insiste sur l'idée que le curriculum scolaire fait partie d'un curriculum plus large, "parcours accompli par un apprenant à travers une séquence d'expériences éducationnelles sous le contrôle ou non d'une institution" (CECR, chap. 8.4). Le curriculum "éducatif" est ainsi conçu comme faisant partie d'un curriculum "expérientiel" et "existentiel" qui commence dès avant l'école, se développe en parallèle à elle et se poursuit ensuite. »

Un curriculum de cours pour les adultes migrants diffère des programmes scolaires dans la mesure où ces derniers sont généraux et concernent l'ensemble des enfants scolarisés. Or, cette approche « universelle » n'est pas pertinente pour les migrants adultes ; les concepteurs de curriculums doivent plutôt travailler directement avec les apprenants pour pouvoir tenir compte de la très grande diversité de leurs besoins, bagages éducatifs et répertoires plurilingues. Ils pourront alors proposer un cadre curriculaire permettant de concevoir des formations facilitant l'acquisition de la langue, et, par là même, le processus d'intégration.

Conception et objectifs des formations

Pour être prendre en compte les principes du Conseil de l'Europe, les programmes des formations en langue destinées aux migrants adultes doivent être axés sur les besoins, attentes et profils linguistiques de ces apprenants. Les responsables de la planification des formations ou des stages pour migrants adultes tiennent compte des besoins spécifiques du public cible de chaque cours, en s'intéressant tout particulièrement à leur bagage éducatif et culturel, leur niveau de littératie dans leur propre langue ou dans d'autres langues, leur situation dans le pays hôte, leurs besoins langagiers spécifiques en matière de formation et d'emploi, ainsi que sur le plan social. C'est en fonction de ces besoins, et d'autres facteurs clés entrant en jeu dans l'organisation des cours (nombre d'heures disponibles, fréquence des cours et taille des groupes, par exemple), que seront déterminés les objectifs de la formation et les résultats escomptés. Toutefois, les migrants adultes ne s'attendent pas à être traités comme des enfants – et ils ne méritent pas de l'être. Ils

Merci de citer ce texte comme suit:

“Conseil de l'Europe / Unité des Politiques linguistiques (Strasbourg) – Projet ILMA : www.coe.int/lang-migrants/fr”

doivent être associés aux décisions sur les objectifs et résultats des formations dont ils sont les acteurs clés – ces objectifs et résultats pouvant varier d'un apprenant à l'autre.

Lors de la conception des formations, et selon le niveau de souplesse des institutions, les décisions concernant les points suivants peuvent être prises en accord avec les apprenants :

- le niveau de compétence ou le profil qu'ils doivent avoir atteint ou acquis à l'issue de la formation ;
- la méthodologie et les matériels d'apprentissage les mieux adaptés ;
- l'utilisation qui sera faite de la langue d'origine des apprenants, et la manière de tirer le meilleur profit de leurs expériences précédentes en matière d'apprentissage ;
- la répartition du temps d'enseignement entre les « cours magistraux », l'apprentissage individuel en autonomie à l'aide de médias numériques et d'autres types de médias, et d'autres activités pédagogiques ;
- les procédures à employer pour évaluer les progrès et les acquis de l'apprentissage.

Conception de programmes pour les formations

L'adoption d'un programme ou d'un plan écrit pour chaque formation ou module de formation permet de donner des orientations écrites aux enseignants, qui, eux-mêmes, peuvent présenter des origines diverses et des expériences très variables en matière d'enseignement aux migrants. Aussi, le fait de préciser les objectifs et le contenu de l'enseignement pour une période donnée (définie en mois, semaines, etc.) et pour chaque formation peut-il leur apporter une aide précieuse. Toutefois, au vu de la diversité des besoins langagiers spéciaux que présentent les migrants adultes, ces programmes ne devraient jamais être considérés – ou conçus – comme des carcans. Les enseignants doivent en effet se sentir libres de s'écarter du contenu du programme ou d'y ajouter de nouveaux éléments afin de mieux répondre aux besoins de leurs apprenants à certains moments. De fait, pour permettre aux enseignants de dispenser des cours sur mesure aux migrants adultes, le programme devrait proposer plusieurs options, et non imposer un « chemin » unique. Par ailleurs, il importe également de veiller à ce que l'apprentissage informel de la langue par les migrants adultes soit reconnu et développé lors de ces formations.

Le CECR : une ressource pour la conception de formations linguistiques et de curriculums de langue

La méthodologie d'enseignement et les processus d'évaluation des apprenants tels que spécifiés dans le curriculum et les programmes des formations doivent faciliter l'intégration des migrants, tout en sauvegardant leurs droits fondamentaux et leurs identités plurilingues et pluriculturelles, conformément aux lignes directrices et recommandations du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, en Europe, la plupart des curriculums et programmes des formations en langue, notamment celles destinées aux migrants adultes, s'appuient sur les descripteurs des « niveaux communs de référence » décrits dans le CECR. Néanmoins, le CECR ne constitue pas en lui-même un curriculum ou un ensemble de programmes pour les formations ; il ne contient pas non plus de descripteurs ou de recommandations portant spécifiquement sur l'enseignement des langues aux migrants : c'est une ressource qui vise à soutenir tous les concepteurs de curriculums et de formations dans le domaine de l'éducation aux langues. Les concepteurs de curriculums et de formations destinés aux migrants adultes devraient tout particulièrement tenir compte de l'approche actionnelle des compétences en langues que promeut le CECR, ainsi que de l'idée selon laquelle les curriculums et programmes des formations en langues doivent être « multi-dimensionnels ». Ainsi, il convient d'exprimer les objectifs des formations, qui sont à définir en fonction des besoins des apprenants, en termes d'« actions » ou de tâches de communication auxquelles les participants sont susceptibles d'être confrontés ; il convient

également de préciser les compétences en langue dont les apprenants auront besoin pour réaliser ces tâches.

Pour garantir la qualité et l'efficacité des formations en langue proposées aux migrants adultes, il est fondamental de mettre en place des curriculums simples et bien conçus, ainsi que des programmes clairs et souples, élaborés dans le cadre d'un processus bien géré de conception de formations.

RR

Documents complémentaires

- *Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations en langue pour migrants adultes*, 2012, Richard Rossner
- *Profiles instead of levels*, 2012, Hans-Jürgen Krumm
- *L'assurance qualité dans l'offre d'enseignement et de formation en langue pour les migrants adultes – Lignes directrices et options*, 2008 - Richard Rossner
- *Éducation: sur mesure ou taille unique ? Un projet commandité par l'Union de la langue néerlandaise (Nederlandse Taalunie)*, 2008- ITTA/Elwine Halewijn; CTO/Annelies Houben, Heidi De Niel
- *Document d'orientation : Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, 2008 - Jean-Claude Beacco
- *L'intégration linguistique des migrants adultes : Démarches pour l'évaluation des stratégies et des pratiques* (Document de référence pour la conférence de 2010) – David Little (éd.)